

pendant l'année. Le total, arrêté au 31 décembre 1959, comprend toutes les installations faites durant l'année et exclut les vieux groupes démantelés.

3.—Énergie hydraulique captée, par province, au 31 décembre 1959

Province ou Territoire	Turbines installées		Total ³
	Services d'utilité publique ¹	Industries ²	
	HP.	HP.	HP.
Terre-Neuve.....	269,015	101,120	370,135
Île-du-Prince-Édouard.....	240	1,420	1,660
Nouvelle-Écosse.....	168,375	14,793	183,168
Nouveau-Brunswick.....	227,945	26,930	254,875
Québec.....	8,110,678	3,204,729	11,315,407
Ontario.....	7,503,310	478,841	7,982,151
Manitoba.....	763,000	15,900	778,900
Saskatchewan.....	125,500	3,335	128,835
Alberta.....	311,530	1,065	312,595
Colombie-Britannique.....	1,711,887	1,797,573	3,509,460
Yukon et Territoires du Nord-Ouest.....	31,540	19,700	51,240
Canada.....	19,223,020	5,665,406	24,888,426
Pourcentage, toutes installations.....	77	23	100

¹ Comprend seulement les centrales hydro-électriques qui produisent de l'énergie surtout pour la vente. ² Comprend seulement les industries qui produisent de l'énergie hydro-électrique principalement pour leur propre usage. ³ Comprend toutes les roues et turbines hydrauliques installées au Canada.

Section 2.—Énergie thermo-électrique*

La production d'énergie thermo-électrique s'est accrue à un rythme prodigieux depuis la seconde grande guerre. On estime que le rapport entre la puissance des centrales thermiques et des centrales hydrauliques s'est fortement amenuisé pour passer de 1:15 à 1:7 au cours de l'intervalle de dix ans antérieur et postérieur à 1945. En 1959, ce rapport se rapprochait de 1:5 et il est probable que, en 1980, il ne sera plus que de 1:2.

La tendance à la production d'énergie thermo-électrique s'est accélérée d'une façon sensible au cours des années de 1954 à 1959, particulièrement dans les provinces de l'Atlantique, dans les provinces des Prairies et en Colombie-Britannique. Bien que le Québec, l'Ontario et les Territoires du Nord-Ouest aient, moins que le reste du Canada, à compter sur l'énergie thermique, ces régions aussi auront, un jour ou l'autre, besoin d'énergie de cette provenance.

Un certain nombre de raisons, principalement d'ordre économique, sont à l'origine de cette tendance. L'expansion rapide de l'économie canadienne exige une production de plus en plus considérable d'énergie électrique pour desservir la population croissante et pour répondre aux besoins de l'activité industrielle. Les réserves d'énergie hydraulique assez rapprochées pour qu'il soit possible de transmettre économiquement l'énergie produite aux régions habitées, deviennent de plus en plus rares et plus coûteuses à aménager. Les immobilisations considérables qu'exige l'aménagement d'emplacements isolés et éloignés d'énergie hydraulique, ne seraient pas motivées à moins qu'on puisse utiliser immédiatement toute l'énergie produite conformément à un facteur de charge qui justifie sa transmission à de grandes distances. D'ailleurs, le débit des réseaux électriques actuels a maintenant besoin d'être raffermi par un supplément constant d'énergie d'origine thermique, qui n'était pas requise jusqu'ici, et ce résultat peut être obtenu moyennant des immobilisations moins considérables, par élément de puissance installée, qu'au moyen des aménagements hydrauliques dont le débit peut fluctuer sous l'influence de pénuries périodiques d'eau.

* Revu à la Section des transports et des services publics, Division des finances et des transports, Bureau fédéral de la statistique.